

Le service civique



Le Livre blanc ne se prononce pas sur le caractère obligatoire ou volontaire du service civique. Une mission particulière sur cette question a été confiée par le Premier ministre à M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société, qui rendra ses conclusions dans quelques semaines. Cependant, compte tenu des témoignages recueillis, le Livre blanc analyse les demandes qui s'expriment en faveur du service civique et ce que pourraient être ses modalités éventuelles du point de vue de la défense et de la sécurité nationale.

L'engouement pour la création d'un service civique, que ne partagent pas nombre de jeunes, est lié au souvenir des anciennes fonctions sociales du service militaire qu'aucune institution n'est venue relayer. Si la suspension d'un service national devenu inégalitaire n'avait pas suscité beaucoup de réaction, nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui que le service civique pourrait constituer une réponse sociale adaptée aux difficultés sociales actuelles de la jeunesse et apporter une réponse aux inquiétudes liées aux difficultés de l'Ecole et au mauvais fonctionnement des modes traditionnels de formation de la jeunesse.

Il faut prendre au sérieux cette demande et les expressions favorables à un service civique obligatoire. La réponse aux interrogations que soulève le service civique ne peut se trouver seulement sur le terrain de la contrainte financière, ni sur celui des difficultés matérielles d'organisation. Cependant, **aucune formule unique, homogène et universelle ne semble pouvoir prendre en charge la complexité des enjeux de l'intégration des jeunes à la société.**

Un service civique sous une forme obligatoire et universelle concernerait 500 à 600 000 jeunes gens par an. Il faudrait que l'ensemble des administrations civiles, les ministères en charge de la sécurité nationale et le système associatif soient capables d'absorber, de former et d'encadrer chaque année un tel volume de jeunes gens. En tout état de cause, cette mission ne saurait relever du ministère de la défense, dont ce n'est pas le rôle.

Les tâches proposées devraient être d'intérêt public ou au moins collectif, reconnues comme telles par la collectivité : protection civile, secourisme, aide aux personnes âgées, lutte contre la solitude hospitalière, service écologique. Il

conviendrait d'y intégrer les missions possibles au titre de la défense et de la sécurité.

Ces tâches devraient être proposées et organisées par **des entités d'accueil diversifiées et décentralisées** (collectivités territoriales, administration, établissements publics, associations reconnues), s'engageant à assurer la formation et l'encadrement selon un cahier des charges précis. Elles seraient rétribuées sous forme d'une **indemnité**.

L'organisation nécessiterait une coopération entre administrations, établissements publics et collectivités territoriales.

Les expériences effectuées devraient pouvoir être valorisées. Un « livret de service civique » permettrait de suivre le parcours des individus et servirait de référence pour l'ouverture de droits (priorité pour l'inscription dans telle ou telle filière universitaire, validation professionnelle des acquis etc.).

Enfin, une **communication forte** devrait accompagner cette initiative, afin qu'elle soit connue de tous.